



International Institute of Humanitarian Law
Institut International de Droit Humanitaire
Istituto Internazionale di Diritto Umanitario
www.iihl.org



International Institute of Humanitarian Law
Institut International de Droit Humanitaire
Istituto Internazionale di Diritto Umanitario

182^{ème} Cours Militaire International de Droit des Conflits Armés Salon de Provence (France), 4-15 avril 2022

Directeur du Département Militaire :
Directeur Adjoint du Département Militaire :
Responsable Logistique du cours :
Mail :

Colonel Mark DAKERS (Royaume-Uni)
Colonel Jean-Emmanuel PERRIN (France)
Sara Rossi Téléphone : +39 0184 541848 ext. 206
sara.rossi@iihl.org Fax : +39 0184 541600

Nous vous remercions pour votre participation au 182^{ème} Cours militaire international de droit des conflits armés. Vous trouverez ci-dessous les informations concernant votre séjour à Salon de Provence. Mlle Sara Rossi est disponible pour toutes les informations que vous souhaiteriez obtenir.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Lieu du cours

Le cours se déroule à l'École des Commissaires des Armées (ECA) sur la Base aérienne 701, Chemin de St Jean, 13661 Salon-de-Provence.

Accès sur l'emprise militaire de la base aérienne 701

À votre arrivée à l'École, vous trouverez une enveloppe avec une lettre de bienvenue et une fiche d'enregistrement à vérifier et retourner au secrétariat le lundi matin pendant l'ouverture du cours. Un badge nominatif vous sera remis et devra être porté pendant toute la durée du stage. **Il vous est demandé (hors militaires français) de transmettre au plus tôt par mail une copie de votre passeport à sara.rossi@iihl.org pour établissement du badge d'accès.**

Agenda

Programme Provisoire joint à ce message.

Nous vous prions d'organiser votre voyage de manière à être à l'heure pour l'ouverture et à la clôture du cours.

Tenue

Les participants au Cours Militaire doivent porter l'uniforme (veste le premier et le dernier jour, chemise ou pull pour le reste du cours), une tenue civile (veste/cravate) est à prévoir pour le dîner de fin de cours hors de la base. **La tenue civile est obligatoire en dehors des enceintes militaires.**

Arrivée

L'aéroport le plus proche de l'ECA est **l'aéroport Marseille-Provence situé à Marignane** (37km de Salon).
La gare TGV la plus proche se trouve à Aix-en-Provence-TGV (41km de Salon).

Informations relatives aux transports disponibles sur : www.marseille.aeroport.fr et sur www.voyage-sncf.com.

Durée du trajet : environ 1h.

Il vous est demandé d'organiser votre arrivée de manière à attendre le moins possible les navettes.

Vous êtes priés de nous informer au plus tôt (sara.rossi@iihl.org) des détails de votre arrivée (numéro de vol ou de train, date et horaire d'arrivée) afin de pouvoir vous accueillir au mieux.

Départs

Durée du trajet : environ 1h. Prévoir le vol départ en tenant compte des horaires limites d'enregistrement pour chaque compagnie aérienne.

Certificat de participation

Chaque participant recevra à la fin du cours un certificat de participation. Pour obtenir le certificat, les participants doivent suivre toutes les sessions du cours et respecter les horaires.

Documentation



Les textes des conventions, des protocoles, etc. seront mis à la disposition des participants par l'Institut.

Langue

Les participants doivent avoir une bonne connaissance de la langue du cours pour avoir la possibilité de consulter les documents de travail et suivre les présentations et les débats en classe et en séance plénière. La traduction simultanée n'est pas disponible. Les participants ayant un niveau limité de connaissance de la langue peuvent se voir refuser la participation au moment de l'inscription au cours.

Frais d'inscription € 1950 (€ 900 pour les officiers français) – Ne pas à tenir en compte pour les boursiers.

Les frais d'inscription doivent être payés avant le début du cours sur le compte bancaire de l'Institut où en arrivant en numéraire ou par chèque – les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

Détails du compte bancaire de l'Institut :

Bank holder: International Institute of Humanitarian Law
Bank name: BANCA INTESA SAN PAOLO
Bank address: FILIALE 05000 – Piazza Paolo Ferrari 10 - 20121 MILANO
CODICE IBAN: IT53R0306909606100000012348
CODICE BIC: BCITITMM

Si vous payez les frais d'inscription par virement sur le compte bancaire, nous vous prions de bien vouloir indiquer les détails du paiement, votre nom, la banque utilisée et le nom du cours.

Les chèques doivent être établis au nom de l'Institut International de Droit Humanitaire.

Les frais d'inscription couvrent les cours, la documentation, les déjeuners (non inclus pour les militaires français payant des frais réduits), les pause-café pendant les journées de travail, le cocktail de bienvenue et le dîner de fin de cours, la plaque de l'Institut, les photos du cours et le certificat de participation.

Les frais d'inscription ne couvrent en aucun cas les dépenses additionnelles réalisées par les participants. Les participants doivent s'assurer qu'ils sont munis des montants suffisants **EN EUROS (les dollars ne sont pas acceptés)** pour couvrir leurs dépenses, ou qu'ils auront accès à leurs moyens de paiement depuis Salon par l'intermédiaire de leur banque. **Le seul bureau de change disponible se situe à l'aéroport.** Tout change doit donc être réalisé immédiatement à l'arrivée.

Les frais des voyages sont à la charge des participants (sauf pour les bourses complètes).

Assurance – Voyage et Médicale

Les participants doivent souscrire une assurance voyage et médicale pendant leur séjour. L'Institut et l'ECA ne sont pas responsables des dommages corporel et/ou matériel qui pourraient survenir indépendamment de leur volonté. Pour le personnel non ressortissant du ministère de la défense français, aucune consultation ou traitement médical ne pourra être réalisé auprès du Centre médical de la BA701. Les citoyens Européens doivent se munir de leur Carte de Sécurité Sociale Européenne.

Mesures Sanitaires

Il est de la responsabilité de chaque participant gde confirmer d'être en condition (mesures sanitaires) de pouvoir voyager en France en tenant compte de restrictions en vigueur-

Restrictions en vigueur [https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/informations-pratiques/article/coronavirus-covid-](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/informations-pratiques/article/coronavirus-covid-19#:~:text=En%20cas%20de%20questions%2C%20sur,num%20C3%A9ro%20vert%20%3A%200800%20130%20000.)

[19#:~:text=En%20cas%20de%20questions%2C%20sur,num%20C3%A9ro%20vert%20%3A%200800%20130%20000.](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/informations-pratiques/article/coronavirus-covid-19#:~:text=En%20cas%20de%20questions%2C%20sur,num%20C3%A9ro%20vert%20%3A%200800%20130%20000.)

Je dois aussi vous informer que les mesures sanitaires en Europe changent fréquemment, il serait le cas de prendre contact avec l'Ambassade Française et vérifier les mesures en vigueur qui concernent votre pays et date de départ .

Il faut s'assurer d'avoir effectué le schéma vaccinal complet (considéré complet par l'UE)

En cas de questions, sur les modalités d'application des mesures concernant l'entrée et le séjour en France, il est possible de s'adresser aussi au numéro vert : +800 130 000.